

Pour la protection des abeilles et de la biodiversité

Association type Loi 1901



Terr'Abeilles

BULLETIN D'ADHESION

Année 2025/2026 (du 01/10 au 30/09)

ADHERENT

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :
.....
.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

J'accepte de recevoir des informations de Terr'Abeilles par mail : OUI NON

J'accepte d'intégrer le(s) groupe(s) Whatsapp de Terr'Abeilles : OUI NON

Renseignements spécifiques liés à l'activité de Terr'Abeilles

Je suis allergique au venin d'abeilles OUI NON NE SAIS PAS

En cas d'accident allergique sur un des ruchers de Terr'Abeilles, je dégage l'association de toute responsabilité qui m'a informé des risques encourus.

Mon niveau	<input type="checkbox"/> Débutant
	<input type="checkbox"/> Débutant ayant pratiqué
	<input type="checkbox"/> Pratiquant régulier
	<input type="checkbox"/> Expérimenté
	<input type="checkbox"/> Expert pluri-actif
Je possède déjà des ruches	<input type="checkbox"/> OUI Combien Format
	N° d'apiculteur (NAPI)
	<input type="checkbox"/> NON
Adhésion à un syndicat apicole	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adhésion à une autre association apicole	<input type="checkbox"/> OUI Laquelle <input type="checkbox"/> NON

Le montant de la primo-cotisation s'élève à 80€ et permet de participer aux activités de base (initiation, visites, conseils, gestion du rucher), de participer à la vie de l'association, de recevoir les bulletins d'information, de bénéficier d'un accès à l'espace membre du site internet, d'accéder au matériel mutualisé de l'association à un faible cout de location.

Pour les personnes déjà adhérente l'année passée, le montant de l'adhésions est réduit à 50€.

Pour les donateurs, mécènes et personnes à faibles revenus (sur justificatif), le montant de l'adhésion est libre.

Le montant de la cotisation permet de participer aux activités de base (initiation, visites, conseils, gestion du rucher), de participer à la vie de l'association (AG, moments festifs, évènements de protection de la bio-diversité..), de recevoir les bulletins d'information, de bénéficier à un accès spécifique au site internet, d'accéder au matériel mutualisé de l'association à un faible cout de location, et de bénéficier de conseils personnalisés.

En devenant membre du rucher école de **Terr'Abeilles**, vous aurez l'opportunité non seulement de vous former à l'apiculture, mais surtout de vous impliquer dans les différentes actions de l'association.

Vous pouvez contribuer à la protection des abeilles et au développement de la biodiversité en participant à l'un de nos projets :

- **Entretien et plantations** sur le terrain : contribuer à l'aménagement et à la création d'espaces favorables aux polliniseurs.
- **Lutte contre le frelon asiatique** : participer aux campagnes de piégeage et à la sensibilisation pour protéger les ruches.
- **Groupe pédagogique** : initier les enfants à la découverte des abeilles et de la biodiversité.
- **Animation de journées d'initiation** à l'apiculture pour les nouveaux venus.
- **Communication et community management** : aider à la promotion de nos actions sur les réseaux sociaux et dans la presse.
- **Administratif et gestion** : nous prêter main-forte dans la gestion des adhérents et des partenariats.
- **Suivi du site Internet et gestion du compte HelloAsso** : participer à la mise à jour du contenu en ligne et à la gestion des inscriptions et dons.
- **Entretien des ruches** : aider à la maintenance des ruches sur le terrain.
- **Préparation et animation d'événements** : organisation d'ateliers, participation à des manifestations locales et tenue de notre stand lors de salons et événements.
- Recherche de mécènes et donateurs

Choisissez un domaine qui vous correspond et engagez-vous à nos côtés pour faire grandir cette belle aventure collective autour des abeilles !

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de Terr'Abeilles ou par virement

IBAN FR76 1131 5000 0108 0254 2170 629 BIC CEPAFRPP131.

A noter que l'inscription à des prestations complémentaires (ateliers spécifiques) fera l'objet de complément de règlements

IMPORTANT : Les tenues de protection sont à la charge de l'adhérent et permet de participer pleinement aux activités.

Pour l'accès sur nos ruchers il est obligatoire de porter une tenue complète de protection : chaussures hautes fermées et chaussettes, gants, combinaison avec voile ou veste et double pantalon avec voile. L'association possède quelques voiles pour dépanner, mais en cas de protections insuffisantes, nous serions au regret de vous refuser l'accès. Les enfants ne sont pas autorisés sur le rucher sauf si équipés complètement, en présence des parents et avec décharge préalable de responsabilité.

Montant de mon adhésion €

Fait à

le. / /

Signature